

**SPW**

COMMUNE DE BERLOZ					
BE	SC	FIN	POP	REC	
09 JUL. 2020					
EC	TRV	COM	ENS	URB	MCA

Aux Membres du Collège communal

de et à

257 BERLOZ

**Objet: BERLOZ
Introduction du dossier initial**

Madame, Monsieur,

Mes courriers des 11 décembre 2019, 30 janvier 2020 et 4 mai 2020 sont restés sans suite à ce jour.

Je vous rappelle qu'à défaut d'introduire valablement votre plan d'investissement communal, aucune suite ne pourra y être donnée. Etant donné que la moitié de la période couverte par ce plan est déjà écoulée, il ne vous restera que peu de temps pour mettre en œuvre vos dossiers.

Dès lors, je vous saurais gré de me faire parvenir votre dossier complet dans les meilleurs délais ou de m'indiquer les raisons qui s'y opposent par retour de courrier.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Directeur ff

**CONTACT**

Département des Infrastructures locales
Direction des espaces publics subsidiés
boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur
Fax: 081 77 39 84

VOTRE GESTIONNAIRE**VOTRE DEMANDE**

Numéro:
Nos références:
DEPS/64008/PIC 2019-2021

Portail Infrastructures: <https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/subsides/batiments-et-voiries/plan-dinvestissement-communal/les-formulaires-dintroduction.html>

CADRE LEGAL

Article L3343-4 § 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié par le décret du 4 octobre 2018

Article 25 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 portant exécution du Titre IV du Livre III de la Partie III du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux subventions à certains investissements d'intérêt public

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service: www.le-mediateur.be.